

RESOLUTION URGENTE

Auteur Kevin FOLLONIER et Gregory LOGEAN, UDC, Philomene ZUFFEREY-CIRCELLI, PDCC et Sylvie MASSEREY-ANSELIN, PLR

Objet Ligne THT / Grône : le temps presse !

Date 15/06/2020

Numéro 2020.06.166

Actualité de l'événement

Début juin, nous apprenions que les associations environnementales ne feront pas opposition au projet de déplacement de cinq pylônes de la ligne à très haute tension Chamoson-Chippis.

Imprévisibilité

La décision des organisations environnementales était loin d'être acquise, et imprévisible.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le temps presse, car l'Etat du Valais ne souhaite pas un déplacement des pylônes a posteriori, une fois le tracé initial construit.

Le 5 juin dernier, nous apprenions que le WWF et Pro Natura ne s'opposeront pas au projet de déplacement de 5 pylônes dans la région de Grône et Chalais de la ligne THT Chamoson-Chippis. C'est un obstacle de moins dans la course contre la montre engagée avec Swissgrid.

La procédure en ce sens initiée en novembre 2018 par l'Etat du Valais, et qui doit suivre toutes les étapes de la législation, a débouché sur trois variantes de modification de tracé, qui ont été proposées aux services fédéraux concernés.

Dans les colonnes du Temps, le Conseiller d'Etat Roberto Schmidt estime que la prise de position de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) « ne sera probablement pas négative » et qu'elle « devrait arriver dans les prochaines semaines. »

L'enjeu est d'éviter un déplacement des pylônes a posteriori, une fois le tracé initial construit. Ainsi, le temps presse.

Conclusion

Par l'intermédiaire de la présente résolution, au sens de l'art.113 al.1 de la LOCRP, le Grand Conseil valaisan invite l'OFEV à communiquer son préavis dès que possible et Swissgrid à suspendre les travaux du tronçon concerné afin de privilégier l'une des alternatives du canton actuellement en cours d'analyse auprès des services fédéraux.